



Région Auvergne-Rhône-Alpes
Département du Puy-de-Dôme

COMMUNE DE BESSE ET SAINT-ANASTAISE
PROCÈS-VERBAL SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL
ORDINAIRE DU 14 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 14 avril, le conseil municipal de la commune de Besse-et-Saint-Anastaise, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Lionel GAY, MAIRE.

Date de convocation : 8 avril 2022

Étaient présents : Lionel GAY, Nicole BARBAT, Thierry TRAPENAT, Sylvie ROCHE, Catherine TARTIÈRE, Pierre MARLET, Jacques PERRON, Martine MAGE, Brigitte DECHAMBRE, François VERNY, Annick HERMOUËT, Éric MINET, Marc MESTAS.

Étaient absents : Sophie BRIONNET (pouvoir à Sylvie ROCHE), Marie-Hélène GÉRÉMY (pouvoir à Catherine TARTIÈRE), Jean-Michel FALGOUX, Bérenger TRAPENAT, Jonathan RISPAL, Cindy CHADES.

Nombre de votants : 15

Secrétaire de séance : Eric MINET

65-04-2022 - AFFECTATION DE RÉSULTAT 2021 - BUDGET LOTISSEMENT PARAGRANDES

Le compte administratif, voté le 17 mars 2022, présente un déficit de clôture de 45 206,11 €. Le lotissement étant terminé, le déficit sera repris au 002 au Budget Primitif du Budget Principal de la commune.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
propose d'affecter ce résultat comme suit**

66-04-2022 - AFFECTATION DE RÉSULTAT 2021 - BUDGET LOTISSEMENT SUPER-BESSE

Le compte administratif, voté le 17 mars 2022, présente un excédent de clôture de 46 525,94 €.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
propose d'affecter ce résultat comme suit**

RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur) - Résultat de clôture Budget Lotissement Super-Besse	29 256,59 €
Plus-values des cessions d'éléments d'actif	
Virement à la section d'investissement (article 1068)	
ANNEE 2021 : RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT - BP	17 269,35 €
DEFICIT -	-
RESULTAT A AFFECTER -	46 525,94 €
SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
Solde d'exécution cumulé d'investissement positif	403 474,34 €
Solde d'exécution cumulé d'investissement négatif	
Solde des restes à réaliser positif	
Solde des restes à réaliser négatif	
BESOIN DE FINANCEMENT	

AFFECTATION	
A) EXCEDENT AU 31/12/2021	
Affectation obligatoire :	
- à l'apurement de déficit (report à nouveau débiteur)	
- aux réserves réglementées (plus-values nettes de cessions d'immobilisations)	
- à l'exécution du virement à la section d'investissement	
Solde disponible affecté comme suit :	
- affectation complémentaire en réserve (compte R1068) au B.P. 2022	
- affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) au B.P. 2022 (compte R002)	46 525,94 €
(si nécessaire par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour €)	
- affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) au B.S. (cpte 002)	
Déficit résiduel à reporter (B.P.)	
B) DEFICIT AU 31/12/2021	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	
Déficit résiduel à reporter (B.P.2022)	
Excédent disponible	

67-04-2022 - BUDGET PRIMITIF 2022 - BUDGET LOTISSEMENT SUPER-BESSE

VU le budget primitif proposé,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
vote le budget primitif Lotissement Super-Besse qui s'équilibre comme suit**

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Opération de l'exercice	Résultat 2021 reporté	Cumul section
Dépenses	127 940,25 €		127 940,25 €
Recettes	81 414,31 €	46 525,94 €	127 940,25 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	Opération de l'exercice	Restes à réaliser	Affectation de résultat 2021	Cumul section
Dépenses	450 000,00 €			450 000,00 €
Recettes	450 000,00 €			450 000,00 €

68-04-2022 - AFFECTATION DE RÉSULTAT 2021 - BUDGET LOTISSEMENT BESSE

Le compte administratif, voté le 17 mars 2022, présente un résultat de clôture à 0.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
propose d'affecter ce résultat comme suit**

RÉSULTATS ANTERIEURS REPORTEES	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	

Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur) - Résultat de clôture Budget Lotissement Besse	
Plus-values des cessions d'éléments d'actif	
Virement à la section d'investissement (article 1068)	
ANNEE 2021 : RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT - BP	-
DEFICIT -	-
RESULTAT A AFFECTER -	0,00 €
SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
Solde d'exécution cumulé d'investissement positif	88 967,69 €
Solde d'exécution cumulé d'investissement négatif	
Solde des restes à réaliser positif	
Solde des restes à réaliser négatif	
BESOIN DE FINANCEMENT	
AFFECTATION	
A) EXCEDENT AU 31/12/2021	
Affectation obligatoire :	
- à l'apurement de déficit (report à nouveau débiteur)	
- aux réserves réglementées (plus-values nettes de cessions d'immobilisations)	
- à l'exécution du virement à la section d'investissement	
Solde disponible affecté comme suit :	
- affectation complémentaire en réserve (compte R1068) au B.P. 2022	néant
- affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) au B.P. 2022 (compte R002)	néant
(si nécessaire par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour €)	
- affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) au B.S. (cpt 002)	
Déficit résiduel à reporter (B.P.)	
B) DEFICIT AU 31/12/2021	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	
Déficit résiduel à reporter (B.P.2022)	
Excédent disponible	

69-04-2022 - BUDGET PRIMITIF 2022 - BUDGET LOTISSEMENT BESSE

VU le budget primitif proposé,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
vote le budget primitif Lotissement Besse qui s'équilibre comme suit**

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Opération de l'exercice	Résultat 2021 reporté	Cumul section
Dépenses	1 481 504,00 €		1 481 504,00 €
Recettes	1 481 504,00 €		1 481 504,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	Opération de l'exercice	Restes à réaliser	Affectation de résultat 2021	Cumul section
Dépenses	1 135 000,00 €			1 135 000,00 €
Recettes	1 135 000,00 €			1 135 000,00 €

70-04-2022 - AFFECTATION DE RÉSULTAT 2021 - BUDGET ANNEXE DAME

Le compte administratif, voté le 17 mars 2022, présente un excédent de clôture de 5 527,57 €.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
propose d'affecter ce résultat comme suit**

RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur) - Résultat de clôture Budget principal	98 537,65 €
Plus-values des cessions d'éléments d'actif	
Virement à la section d'investissement (article 1068)	97 852,92 €
ANNEE 2021 : RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT - BP DAME	4 842,84 €
DEFICIT -	
RESULTAT A AFFECTER -	5 527,57 €
SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
Solde d'exécution cumulé d'investissement positif	
Solde d'exécution cumulé d'investissement négatif	-
Solde des restes à réaliser positif	
Solde des restes à réaliser négatif	
BESOIN DE FINANCEMENT	-
AFFECTATION	
A) EXCEDENT AU 31/12/2021	
Affectation obligatoire :	
- à l'apurement de déficit (report à nouveau débiteur)	
- aux réserves réglementées (plus-values nettes de cessions d'immobilisations)	
- à l'exécution du virement à la section d'investissement	
Solde disponible affecté comme suit :	
- affectation complémentaire en réserve (compte R1068) au B.P. 2022	néant
- affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) au B.P. 2022 (compte R002)	5 527,57 €
(si nécessaire par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour €)	
- affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) au B.S. (cpt 002)	
Déficit résiduel à reporter (B.P.)	
B) DEFICIT AU 31/12/2021	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	
Déficit résiduel à reporter (B.P.2022)	
Excédent disponible	

71-04-2022 - BUDGET PRIMITIF 2022 - BUDGET ANNEXE DAME

VU le budget primitif proposé,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
vote le budget primitif annexe DAME qui s'équilibre comme suit**

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Opération de l'exercice	Résultat 2021 reporté	Cumul section
Dépenses	2 550,00 €		2 550,00 €
Recettes	6 000,00 €	5 527,57 €	11 527,57 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	Opération de l'exercice	Restes à réaliser	Affectation de résultat 2021	Cumul section
Dépenses	-			-
Recettes	-			-

72-04-2022 - AFFECTATION DE RÉSULTAT 2021 - BUDGET ANNEXE CINÉMAS

Le compte administratif, voté le 17 mars 2022, présente un excédent de clôture de 5 713,91 €.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
propose d'affecter ce résultat comme suit**

RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur) - Résultat de clôture Budget cinéma	
Plus-values des cessions d'éléments d'actif	
Virement à la section d'investissement (article 1068)	
ANNEE 2021 : RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT - Cinémas	-
DEFICIT -	-
RESULTAT A AFFECTER -	5 713,91 €
SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
Solde d'exécution cumulé d'investissement positif	
Solde d'exécution cumulé d'investissement négatif	5 713,91 €
Solde des restes à réaliser positif	
Solde des restes à réaliser négatif	
BESOIN DE FINANCEMENT	
AFFECTATION	
A) EXCEDENT AU 31/12/2021	
Affectation obligatoire :	
- à l'apurement de déficit (report à nouveau débiteur)	
- aux réserves réglementées (plus-values nettes de cessions d'immobilisations)	
- à l'exécution du virement à la section d'investissement	
Solde disponible affecté comme suit :	
- affectation complémentaire en réserve (compte R1068) au B.P. 2022	5 713,91 €
- affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) au B.P. 2022 (compte R002)	néant
(si nécessaire par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour €)	
- affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) au B.S. (cpt 002)	
Déficit résiduel à reporter (B.P.)	
B) DEFICIT AU 31/12/2021	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	
Déficit résiduel à reporter (B.P. 2022)	
Excédent disponible	

73-04-2022 - BUDGET PRIMITIF 2022 - BUDGET ANNEXE CINÉMAS

VU le budget primitif proposé,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
vote le budget primitif annexe Cinémas qui s'équilibre comme suit**

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Opération de l'exercice	Résultat 2021 reporté	Cumul section
Dépenses	55 186,09 €		55 186,09 €
Recettes	55 186,09 €		55 186,09 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	Opération de l'exercice	Restes à réaliser	Affectation de résultat 2021	Cumul section
Dépenses	5 713,91 €			5 713,91 €
Recettes			5 713,91 €	5 713,91 €

74-04-2022 - AFFECTATION DE RÉSULTAT 2021 - BUDGET ANNEXE TRANSPORT

Le compte administratif, voté le 17 mars 2022, présente un déficit de clôture de 1 099,50 €.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
propose d'affecter ce résultat comme suit**

RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur) - Résultat de clôture Budget transport	
Plus-values des cessions d'éléments d'actif	
Virement à la section d'investissement (article 1068)	
ANNEE 2021 RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT Transport	
DEFICIT -	
RESULTAT A AFFECTER -	1 099,50 €
SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
Solde d'exécution cumulé d'investissement positif	42 903,29 €
Solde d'exécution cumulé d'investissement négatif	
Solde des restes à réaliser positif	
Solde des restes à réaliser négatif	
BESOIN DE FINANCEMENT	néant
AFFECTATION	
A) EXCEDENT AU 31/12/2021	
Affectation obligatoire :	
- à l'apurement de déficit (report à nouveau débiteur)	
- aux réserves réglementées (plus-values nettes de cessions d'immobilisations)	
- à l'exécution du virement à la section d'investissement	
Solde disponible affecté comme suit :	
- affectation complémentaire en réserve (compte R1068) au B.P. 2022	néant
- affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) au B.P. 2022 (compte R002)	néant
(si nécessaire par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour €)	
- affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) au B.S. (cpt 002)	
Déficit résiduel à reporter (B.P.)	
B) DEFICIT AU 31/12/2021	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	
Déficit résiduel à reporter (B.P. 2022)	1 099,50 €
Excédent disponible	

75-04-2022 - BUDGET PRIMITIF 2022 - BUDGET ANNEXE TRANSPORT

VU le budget primitif proposé,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
vote le budget primitif annexe Transport qui s'équilibre comme suit**

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Opération de l'exercice	Résultat 2021 reporté	Cumul section
Dépenses	327 059,50 €		327 059,50 €
Recettes	325 960,00 €	1 099,50 €	327 059,50 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	Opération de l'exercice	Restes à réaliser	Affectation de résultat 2021	Cumul section
Dépenses	30 000,00 €			30 000,00 €
Recettes	59 463 ,29 €			59 463,29 €

76-04-2022 - AFFECTATION DE RÉSULTAT 2021 - BUDGET ANNEXE TVA

Le compte administratif, voté le 17 mars 2022, présente un excédent de clôture de 113 717,01 €.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
propose d'affecter ce résultat comme suit**

RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur) - Résultat de clôture Budget TVA	133 564,66 €
Plus-values des cessions d'éléments d'actif	
Virement à la section d'investissement (article 1068)	123 127,87 €
ANNEE 2021 : RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT - BP TVA	103 280,22 €
DEFICIT -	
RESULTAT A AFFECTER -	113 717,01 €
SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
Solde d'exécution cumulé d'investissement positif	
Solde d'exécution cumulé d'investissement négatif	120 639,43 €
Solde des restes à réaliser positif	
Solde des restes à réaliser négatif	52 996,00 €
BESOIN DE FINANCEMENT	173 635,43 €
AFFECTATION	
A) EXCEDENT AU 31/12/2021	
Affectation obligatoire :	
- à l'apurement de déficit (report à nouveau débiteur)	
- aux réserves réglementées (plus-values nettes de cessions d'immobilisations)	
- à l'exécution du virement à la section d'investissement	
Solde disponible affecté comme suit :	
- affectation complémentaire en réserve (compte R1068) au B.P. 2022	113 717,01€
- affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) au B.P. 2022 (compte R002)	néant
(si nécessaire par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour €)	

- affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) au B.S. (cpte 002)	
Déficit résiduel à reporter (B.P.)	
B) DEFICIT AU 31/12/2021	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	
Déficit résiduel à reporter (B.P. 2022)	
Excédent disponible	

77-04-2022 - BUDGET PRIMITIF 2022 - BUDGET ANNEXE TVA

VU le budget primitif proposé,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
vote le budget primitif annexe TVA qui s'équilibre comme suit**

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Opération de l'exercice	Résultat 2021 reporté	Cumul section
Dépenses	161 300,00 €		161 300,00 €
Recettes	161 300,00 €		161 300,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	Opération de l'exercice	Restes à réaliser	Affectation de résultat 2021	Cumul section
Dépenses	209 639,43 €	171 196,00 €		380 835,43 €
Recettes	148 918,42 €	118 200,00 €	113 717,01 €	380 835,43 €

78-04-2022 - AFFECTATION DE RÉSULTAT 2021 - BUDGET EAU

Le compte administratif, voté le 17 mars 2022, présente un excédent de clôture de 584 077,98 €.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
propose d'affecter ce résultat comme suit**

RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur) - Résultat de clôture Budget Eau	473 582,65 €
Plus-values des cessions d'éléments d'actif	
Virement à la section d'investissement (article 1068)	
ANNEE 2021 : RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT - Eau	110 495,33 €
DEFICIT -	
RESULTAT A AFFECTER -	584 077,98 €
SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
Solde d'exécution cumulé d'investissement positif	78 698,03 €
Solde d'exécution cumulé d'investissement négatif	
Solde des restes à réaliser positif	
Solde des restes à réaliser négatif	333 394,44 €
BESOIN DE FINANCEMENT	254 696,41 €
AFFECTATION	

A) EXCEDENT AU 31/12/2021	
Affectation obligatoire :	
- à l'apurement de déficit (report à nouveau débiteur)	
- aux réserves réglementées (plus-values nettes de cessions d'immobilisations)	
- à l'exécution du virement à la section d'investissement	
Solde disponible affecté comme suit :	
- affectation complémentaire en réserve (compte R1068) au B.P. 2022	254 696,41 €
- affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) au B.P. 2022 (compte R002)	329 381,57 €
(si nécessaire par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour €)	
- affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) au B.S. (cpt 002)	
Déficit résiduel à reporter (B.P.)	
B) DEFICIT AU 31/12/2021	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	
Déficit résiduel à reporter (B.P.)	
Excédent disponible	

79-04-2022 - BUDGET PRIMITIF 2022 - BUDGET EAU

VU le budget primitif proposé,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
vote le budget primitif Eau qui s'équilibre comme suit**

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Opération de l'exercice	Résultat 2021 reporté	Cumul section
Dépenses	469 719,57 €		469 719,57 €
Recettes	488 469,00 €	329 381,57 €	817 850,57 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	Opération de l'exercice	Restes à réaliser	Affectation de résultat 2021	Cumul section
Dépenses	124 040,00 €	521 301,75 €		645 341,75 €
Recettes	202 738,03 €	187 907,31 €	254 696,41 €	645 341,75 €

80-04-2022 - AFFECTATION DE RÉSULTAT 2021 - BUDGET ASSAINISSEMENT

Le compte administratif, voté le 17 mars 2022, présente un excédent de clôture de 333 192,47 €.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
propose d'affecter ce résultat comme suit**

RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur) - Résultat de clôture Budget Assainissement	317 652,60 €
Plus-values des cessions d'éléments d'actif	
Virement à la section d'investissement (article 1068)	208 948,94 €

ANNEE 2021 : RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT - Assainissement	224 488,81 €
DEFICIT -	
RESULTAT A AFFECTER -	333 192,47 €
SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
Solde d'exécution cumulé d'investissement positif	
Solde d'exécution cumulé d'investissement négatif	166 360,07 €
Solde des restes à réaliser positif	
Solde des restes à réaliser négatif	265 109,90 €
BESOIN DE FINANCEMENT	431 469,97 €

AFFECTATION	
A) EXCEDENT AU 31/12/2021	
Affectation obligatoire :	
- à l'apurement de déficit (report à nouveau débiteur)	
- aux réserves réglementées (plus-values nettes de cessions d'immobilisations)	
- à l'exécution du virement à la section d'investissement	
Solde disponible affecté comme suit :	
- affectation complémentaire en réserve (compte R1068) au B.P. 2022	333 192,47 €
- affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) au B.P. 2022 (compte R002)	néant
(si nécessaire par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour €)	
- affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) au B.S. (cpte 002)	
Déficit résiduel à reporter (B.P.)	
B) DEFICIT AU 31/12/2021	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	

Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	
Déficit résiduel à reporter (B.P.)	
Excédent disponible	

81-04-2022 - BUDGET PRIMITIF 2022 - BUDGET ASSAINISSEMENT

VU le budget primitif proposé,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
vote le budget primitif Assainissement qui s'équilibre comme suit**

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Opération de l'exercice	Résultat 2021 reporté	Cumul section
Dépenses	729 005,65 €		729 005,65 €
Recettes	729 005,65 €		729 005,65 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	Opération de l'exercice	Restes à réaliser	Affectation de résultat 2021	Cumul section
Dépenses	495 163,75 €	655 466,90 €		1 150 630,65 €
Recettes	427 081,18 €	390 357,00 €	333 192,47 €	1 150 630,65 €

82-04-2022 - BUDGET PRIMITIF 2022 - BUDGET SPANC

VU le budget primitif proposé,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
vote le budget primitif SPANC qui s'équilibre comme suit**

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Opération de l'exercice	Résultat reporté	Cumul section
Dépenses	37 000,00 €		37 000,00 €
Recettes	37 000,00 €		37 000,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	Opération de l'exercice	Restes à réaliser	Affectation de résultat 2017	Cumul section
Dépenses	0 €			0 €
Recettes	0 €			0 €

83-04-2022 - AFFECTATION DE RÉSULTAT 2021 - BUDGET PRINCIPAL

Le compte administratif, voté le 17 mars 2022, présente un excédent de clôture de 1 389 732,65 €.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
propose d'affecter ce résultat comme suit**

RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur) - Résultat de clôture Budget principal Commune	2 328 864,54 €
Plus-values des cessions d'éléments d'actif	
Virement à la section d'investissement (article 1068)	2 136 669,72 €
ANNEE 2021 : RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT - DEFICIT -	1 197 537,83 €
RESULTAT A AFFECTER -	1 389 732,65 €
SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
Solde d'exécution cumulé d'investissement positif	
Solde d'exécution cumulé d'investissement négatif	1 213 206,87 €
Solde des restes à réaliser positif	
Solde des restes à réaliser négatif	1 255 545,00 €
BESOIN DE FINANCEMENT	2 468 751,87 €
AFFECTATION	
A) EXCEDENT AU 31/12/2021	
Affectation obligatoire :	
- à l'apurement de déficit (report à nouveau débiteur)	
- aux réserves réglementées (plus-values nettes de cessions d'immobilisations)	
- à l'exécution du virement à la section d'investissement	
Solde disponible affecté comme suit :	
- affectation complémentaire en réserve (compte R1068) au B.P. 2022	1 389 732,65 €
- affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) au B.P. 2022 (compte R002)	néant

(si nécessaire par prélèvement sur le report à nouveau créateur pour €)	
- affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créateur) au B.S. (cpte 002)	
Déficit résiduel à reporter (B.P.)	
B) DEFICIT AU 31/12/2021	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créateur)	
Déficit résiduel à reporter (B.P.)	
Excédent disponible	

84-04-2022 - BUDGET PRIMITIF 2022 - BUDGET PRINCIPAL

VU le budget primitif proposé,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
vote le budget principal qui s'équilibre comme suit**

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Opération de l'exercice	Résultat 2021 reporté	Cumul section
Dépenses	6 345 972,50 €	45 206,11 €	6 391 178,61 €
Recettes	6 391 178,61 €		6 391 178,61 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	Opération de l'exercice	Restes à réaliser	Affectation de résultat 2021	Cumul section
Dépenses	4 796 060,09 €	3 110 106,00 €		7 906 166,09 €
Recettes	4 661 872,44 €	1 854 561,00 €	1 389 732,65 €	7 906 166,09 €

Quelques éléments à noter :

Le budget Lotissement de Besse pourrait dégager un excédent d'environ 210 000€.

Le budget Lotissement de Super-Besse retrace les dernières ventes effectuées et les travaux à prévoir en matière d'éclairage public et de trottoirs.

Le budget Transports prévoit l'achat d'un minibus d'occasion (environ 30 000€), qui pourrait être prêté aux clubs et associations locaux, sous conditions à définir.

Le budget Assainissement se compose essentiellement du programme de travaux (465 000€ pour les réseaux en 2021-2022).

Le budget SPANC, gelé depuis que ce service a été confié en partie à la SEMERAP, a été réactivé afin de proposer des aides aux particuliers, portées par la Commune.

Le budget principal montre un poids important des dépenses énergétiques (électricité, carburant). Il comprend les opérations suivantes : le pavage de la petite rue des écoles, la toiture de la Halte-garderie de Super-Besse, l'éclairage public (LED, lotissement Les Cigavaux...), l'achat de matériel roulant (camion de déneigement, saleuse, étrave...) et les travaux pour la Micro-crèche. Il est équilibré via des emprunts d'une valeur de 2,17 millions d'euros.

85-04-2022 - TAUX D'IMPOSITION 2022

LE MAIRE propose à l'assemblée de statuer sur les taux d'imposition pour 2022. Concernant la Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), le taux de référence sera égal au taux communal 2021, majoré

du taux de la Taxe départementale 2021. La Taxe foncière sur les propriétés non-bâties (TFNB) sera sans changement, le taux ne pouvant varier plus vite que celui de la TFPB.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- ▶ **FIXE** le taux d'imposition de la Taxe foncière sur les propriétés bâties à 40,65% (produits attendus : 1 819 088 €) ;
- ▶ **FIXE** le taux d'imposition de la Taxe foncière sur les propriétés non-bâties à 70,64% (produits attendus : 142 693 €).

86-04-2022 - ACQUISITION IMMOBILIÈRE

LE MAIRE propose à l'assemblée d'acquérir la partie est du bâtiment situé au 8 de la place Pipet, propriété de M. Bruno MAUCLAIR (la partie ouest dudit bâtiment étant d'ores-et-déjà une propriété u CCAS de la commune). La partie à acquérir se compose d'une salle d'exposition au rez-de-chaussée, de deux bureaux loués par la mairie (aux 1^{er} et 2^e étages) et d'un appartement également loué par des particuliers. Il est proposé de fixer le prix d'acquisition à 200 000€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- ▶ **APPROUVE** l'acquisition d'une partie du bâtiment sis au 8 de la place Pipet à Besse à M. Bruno MAUCLAIR pour un montant de 200 000€ ;
- ▶ **DONNE** tous pouvoirs au MAIRE pour l'exécution de la présente délibération.

87-04-2022 - CIMETIÈRE - RÉTROCESSION D'UNE CONCESSION VIDE À LA COMMUNE

LE MAIRE informe l'assemblée de la proposition de M. André GAY de rétrocéder à la Commune une concession funéraire vide (n°58 dans l'ancien cimetière de Besse). Il est prévu le remboursement de la part communale du prix d'acquisition, soit 333€ ; la part versée au CCAS lui restant acquise.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité
(M. Lionel GAY ne prend pas part au vote),**

- ▶ **ACCEPTE** la rétrocession de la concession funéraire n°58 (ancien cimetière de Besse) par M. André GAY ;
- ▶ **ACCEPTE** de procéder au remboursement de la somme de 333€ ;
- ▶ **DONNE** tous pouvoirs au MAIRE pour l'exécution de la présente délibération.

88-04-2022 - TARIFS DE L'AIRE DE CAMPING-CAR LA BICHE - ÉTÉ 2022

LE MAIRE invite l'assemblée à statuer sur les tarifs de l'Aire de camping-cars La Biche à Super-Besse pour la saison estivale 2022. Il propose de fixer les tarifs comme suit :

Tarif nuitée (emplacement, eau, électricité et vidange compris)

1 jour (24h) : 10€ / 1 semaine (au prix de 6 jours) : 60€

Autres tarifs

2h pour vidange/rechargement électrique : 4€

Tarif Saisonnier : 80€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- ▶ **APPROUVE** les tarifs de l'Aire de camping-cars pour l'été 2022 tels que présentés ci-dessus.
- ▶ **DONNE** tous pouvoirs au MAIRE pour l'exécution de la présente délibération.

90-04-2022 - PERSONNEL COMMUNAL - RECRUTEMENT

LE MAIRE informe l'assemblée de la nécessité de renforcer les effectifs techniques dédiés à l'entretien des bâtiments communaux face à un accroissement temporaire d'activité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- ▶ **AUTORISE**, en application de l'article 3 I 1°) de la loi n°84-53, le recrutement d'un Adjoint technique contractuel de droit public (sur 25,5h par semaine) pour une durée de 1 an renouvelable à compter du 11 avril 2022 ;
- ▶ **MANDATE** LE MAIRE pour effectuer toutes les démarches nécessaires à cette embauche ;
- ▶ **AUTORISE** LE MAIRE à signer tous les documents s'y rapportant.

91-04-2022 - PERSONNEL COMMUNAL - GRATIFICATION DES STAGIAIRES

LE MAIRE propose à l'assemblée de verser une gratification aux stagiaires accueillis au sein des services de la Commune pour une durée inférieure à 2 mois (au-delà cette gratification étant obligatoire). Il rappelle que si la rémunération versée ne dépasse pas le montant horaire minimal, elle est exonérée de charges sociales pour l'organisme d'accueil et pour le stagiaire (la CSG et la CRDS ne sont pas dues). Par ailleurs, les organismes publics ne peuvent pas verser de gratification supérieure au montant minimum légal sous peine de requalification de la convention de stage en contrat de travail. Il est proposé de donner délégation au MAIRE pour l'attribution de ces gratifications, y compris pour des périodes inférieures à 2 mois.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- ▶ **AUTORISE** le versement d'une gratification aux stagiaires accueillis au sein des services communaux qu'elle que soit la durée du stage ;
- ▶ **DONNE** délégation au MAIRE pour l'attribution de ces gratifications, y compris pour des périodes inférieures à 2 mois.

En conclusion à la séance, les élus débattent de la demande de l'association Bess'Arts Créa pour occuper un local plus grand. Des contacts seront passés avec cette association pour discuter des possibilités qui sont limitées du fait du grand nombre de locaux déjà occupés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22h03.